Affaire “Nique la France” renvoyée en correctionnelle

14/03/2013 à 0h04

Le Parquet de Paris demande le renvoi de Saidou et Said Bouamama devant le tribunal correctionnel.

Tout le monde se souvient du livre “Nique la France” et du morceau de rap “Nique la France” du rappeur Saïdou.

Sur plainte de l’AGRIF, après deux ans d’enquête, un juge d’instruction a mis en examen Saïd Bouamama, auteur du livre “Nique la France” et Saïdou, auteur du morceau de rap, pour provocations à la haine et pour injures aggravées.

> *Ce jour, le parquet de Paris requiert le renvoi en correctionnelle de Saïdou et de Saïd Bouamama.*

L’AGRIF espère qu’une juste sanction réprimera ces paroles d’incitation à la haine qui peuvent conduire, hélas, des fanatiques à commettre les pires abominations.

L’AGRIF